



La FTQ-Construction explique pourquoi elle ne participe pas au comité de travail sur le placement syndical et affirme que la santé et sécurité doit être l'enjeu prioritaire

Montréal, le 2 février 2012 – Alors que le comité de transition sur la référence syndicale commence à siéger aujourd'hui, les dirigeants de la FTQ-Construction souhaitent expliquer les raisons pour lesquelles elle n'y participe pas.

« Nous sommes arrivés en commission parlementaire en mode solution, mais la ministre Thériault n'a jamais été à l'écoute. Nous nous sommes penchés sur le projet de la loi 33, nous avons donné nos recommandations, mais malheureusement, aucune de celles-ci n'a été retenue, ou même considérée », a affirmé Arnold Guérin, président de la FTQ-Construction. « La ministre n'a pas su établir de lien de confiance avec la FTQ-Construction ».

Pour la FTQ-Construction, participer au comité ne servirait qu'à répéter ce qui a été dit déjà à plusieurs reprises et qui a été ignoré, et ce, à l'intérieur d'un processus dans lequel elle a perdu toute confiance. « Il est décevant de constater que dans un gouvernement ayant des institutions démocratiques, il peut être interdit par une loi que des organisations syndicales parlent aux employeurs. La FTQ-Construction est d'ailleurs en train d'évaluer la possibilité de contester certaines dispositions de la loi auprès de toutes les instances jugées pertinentes, incluant le Bureau International du Travail. Entre-temps, la FTQ-Construction va respecter la loi 33. Nous remercions nos membres de nous avoir appuyés tout au long du processus entourant l'adoption de cette loi et en retour, nous allons continuer à défendre leurs intérêts », a ajouté Arnold Guérin.

Le vrai enjeu : la santé et la sécurité des travailleurs et travailleuses

La FTQ-Construction déplore l'immobilisme et l'inertie du gouvernement du Québec dans le dossier de la santé et de la sécurité sur les chantiers de construction ainsi que l'absence de conséquences pour les compagnies fautives. « *On l'a vu au fil des dernières semaines, les accidents sur les chantiers auraient pu être évités et il est totalement inacceptable qu'en 2012, certaines mesures de sécurité de base ne soient pas respectées sur les chantiers* », a mentionné Yves Ouellet, directeur général de la FTQ-Construction.

Année après année, la FTQ-Construction a fait part de ses inquiétudes au gouvernement, sans obtenir de résultats. Les articles 204 à 215 de la *Loi sur la santé et la sécurité du travail* n'ont toujours pas été promulgués depuis l'adoption de la loi en 1979. Ces articles prévoient entre autres la formation d'un comité de chantier et la nomination de représentants à la prévention, outils essentiels afin d'atteindre une réelle diminution des accidents sur les chantiers.

Les délais de plus en plus serrés, l'accélération de la production et la sous-contraction, ainsi qu'une organisation déficiente et le laisser-aller des employeurs sont parmi les causes de l'augmentation des accidents et des décès sur les chantiers. En 2010, la CSST a recensé 213 décès dus au travail. Cinquante-trois d'entre eux, soit près de 25 %, ont eu pour victimes des travailleurs du bâtiment, alors que ces derniers ne représentent que 6 % des travailleurs québécois. Il s'agit d'une augmentation de 15 % par rapport à 2009, où 185 décès avaient été enregistrés.

« La santé et la sécurité sont des enjeux beaucoup plus urgents que le placement syndical, et c'est ce qui devrait être la priorité », a conclu Yves Ouellet.

À propos de FTQ-Construction

La FTQ-Construction représente plus de 70 000 travailleurs et travailleuses de la construction. Avec une représentation de près de 44 %, elle est la plus importante organisation syndicale de l'industrie de la construction au Québec. www.ftqconstruction.org

Renseignements :

Jean Laverdière

Tél. : 514 893-7809

Courriel : jlaverdiere@ftq.qc.ca